Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

ville d'escalquens

Rapport annuel 2025

Commission Communale Accessibilité

Mairie d'Escalquens
Place François Mitterrand - 31750 Escalquens
Tél : 05 62 71 73 73 – Mél : contact@escalquens.fr
www.escalquens.fr

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

THEMATIQUES/SOMMAIRE

1 – Données générales **P 3**

2 – Fonctionnement de la CCA **P 7**

2-1- la loi du 11 février 2005

2-2- Délibérations du Conseil Municipal

2-3- L'organisation des réunions

3 – Voirie et espaces publics **P 9**

4 - Cadre bâti – Etablissements recevant du public **P 11**

4-1 Tableau récapitulatif des ERP communaux

4-2 Les travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP

5 – Etat de l'accessibilité des transports **P 14**

6 – Les actions en faveur de l'inclusion **P 16**

7 – La CCA et ses partenaires **P 17**

8 – Axes de réflexion pour 2026 **P 19**

9 – Glossaire **P 21**

10 – Annexes **P 23**

Comptes rendus des réunions de la CCA

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

1 – Données générales

Informations sur la commune

Située aux portes du Lauragais, encore à la campagne mais déjà à la ville, Escalquens est aujourd'hui une ville de 6 982 habitants (*insee 2020*) qui s'étend dans un vaste massif de collines (superficie de 8,42 km²).
Diffus ou divisé en hameaux, l'habitat est essentiellement constitué de pavillons dans un cadre champêtre agréable.

Même si la majorité des Escalquinois se rend chaque jour vers Toulouse et ses grandes sociétés ou le vivier d'entreprises de Labège Innopole et du Parc Technologique du Canal, Escalquens accueille quelques sociétés génératrices d'emplois réparties sur trois zones artisanales en cours de développement (Bogues, La Grave et La Masquère).
Ces activités sont complétées par trois pôles commerciaux situés avenue de Toulouse (Espace 61) et avenue Borde-Haute (La Bruyère et Place du commerce).

Le cadre de vie, l'environnement, la qualité des services et le dynamisme du tissu associatif local font d'Escalquens une commune où il fait bon vivre.

Bien que sa population ait fortement progressé de 1970 à nos jours, Escalquens a gardé toute sa dimension humaine et souhaite développer son centre.

Ce qui est frappant à première vue lorsque l'on arrive à Escalquens, c'est l'absence d'un cœur de village ancien tel qu'on le retrouve dans les communes environnantes.
Vers l'an 860, Escalquens était une commune faite de hameaux et couverte de bois. Son territoire était compris dans la Gallia Transalpina et les premiers habitants, dont on connaît les mœurs, se nommaient les Volques Tectosages.

Escalquens était une commune très rurale avec d'importantes fermes appelées en occitan « borda ». C'est la raison pour laquelle certains quartiers portent le nom de Borde-Haute. D'autres domaines tels que Cap de Biau, La Grave, Cugnol, La Caprice, La Tour, La Mercadale prêtent aujourd'hui leur nom à certains quartiers.

C'est dans les années 50 que le remembrement a permis aux propriétaires de disposer de grands lopins de terre, aménagés ensuite en lotissements.

Entourée par les communes de Belberaud, Odars et Labège, Escalquens est située à 14 km au sud-est de Toulouse la plus grande ville à proximité.

Informations concernant les personnes en situation de handicap sur la commune

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Données MDPH Haute-Garonne
Commune d'Escalquens
Commission accessibilité et handicap
31/12/2024

Au 31.12.2024, 722 habitantes et habitants d'Escalquens avaient au moins un droit en cours auprès de la MDPH 31. Ils bénéficaient de 2,83 droits en moyenne.

Répartition des droits ouverts par la MDPH 31 sur la commune :

Nature du droit	Nombre de droits ouverts
AAH	189
ACTP	1
AEEH	88
Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle	21
Aide humaine aux élèves handicapés - Mutualisée	27
AVPF (Assurance vieillesse des parents au foyer)	7
CPR (Complément de ressources).	5
Complément d'AEEH	33
Fonds de compensation	3
Matériel pédagogique adapté	26
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	398
Orientation professionnelle (quel que soit le type d'orientation	358
CMI Invalidité ou Carte d'Invalidité	155
CMI Stationnement ou Carte de Stationnement	286
CMI Priorité ou Carte de Priorité	266
Orientation vers un établissement médico-social adulte	28
Orientation vers un service médico-social adulte	14
Orientation vers un établissement médico-social enfant	17
Orientation vers un service médico-social enfant	22
Orientation scolaire (quel que soit le type d'orientation)	16
PCH	83
TOTAL DROITS OUVERTS	**2 043**

Au 10/08/2026, les chiffres pour 2025 ne nous ont pas été encore communiqués par la MDPH.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

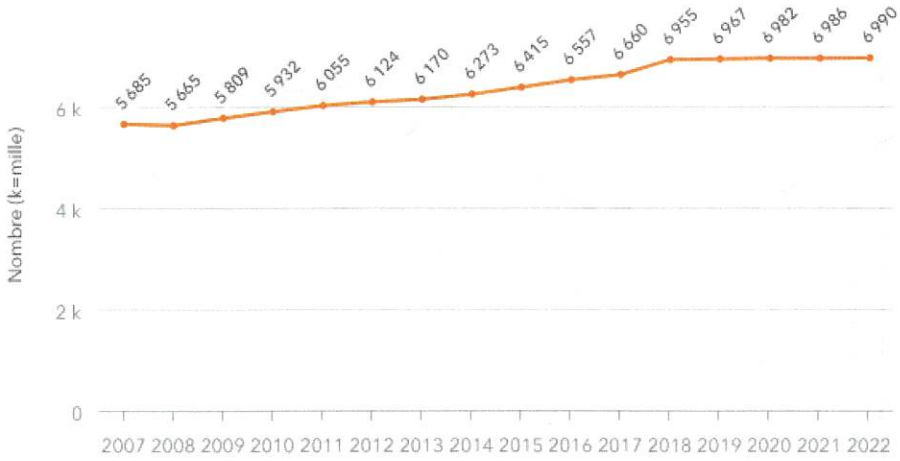

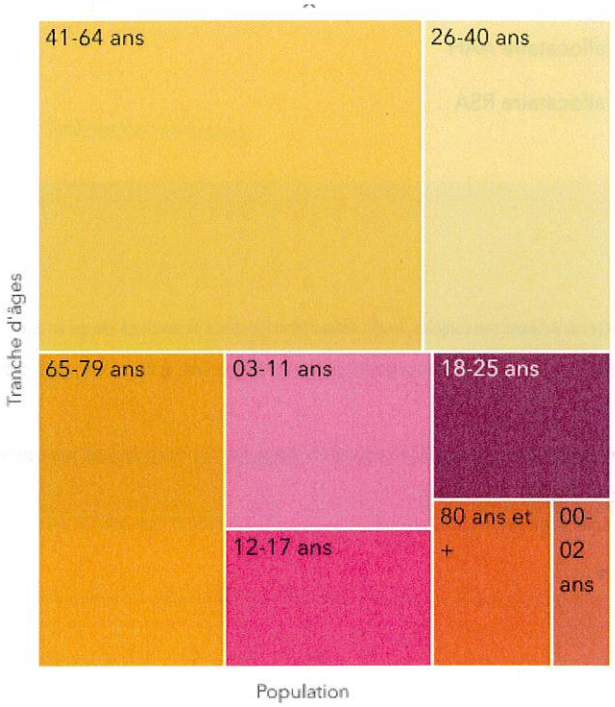

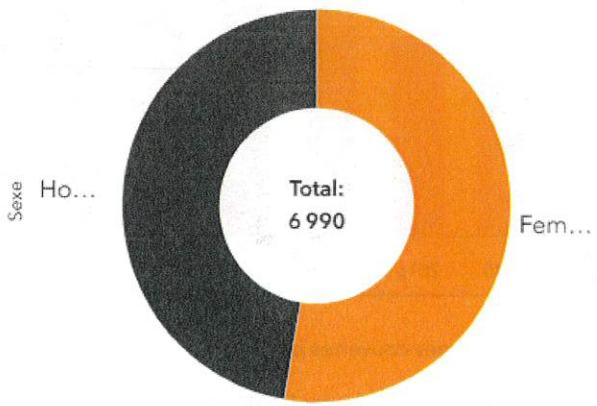

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

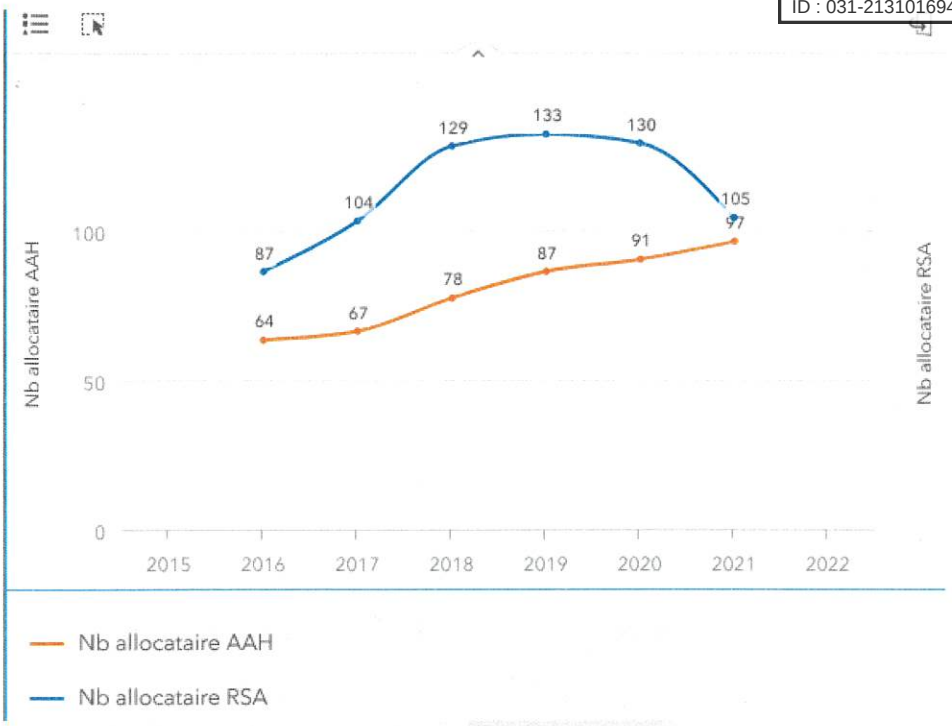

Source : CAF, données 2021 et 2022

Définitions :

Personnes couvertes : allocataire principal et le cas échéant, son conjoint , leur(s) enfants(s) et les autres personnes à charge au sein du foyer

Minimas sociaux : visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou sa famille) en situation de précarité. Ils recouvrent plusieurs dispositifs (RSA, AAH, minimum vieillesse et Allocation Spécifique de Solidarité).

RSA : Le revenue de solidarité active est versé aux personnes vivant seules ou assumant la charge d'un ou plusieurs enfants, ayant de faibles ressources, y compris lorsqu'elle disposent de revenus d'activité

AAH : Allocation pour les personnes adultes handicapées

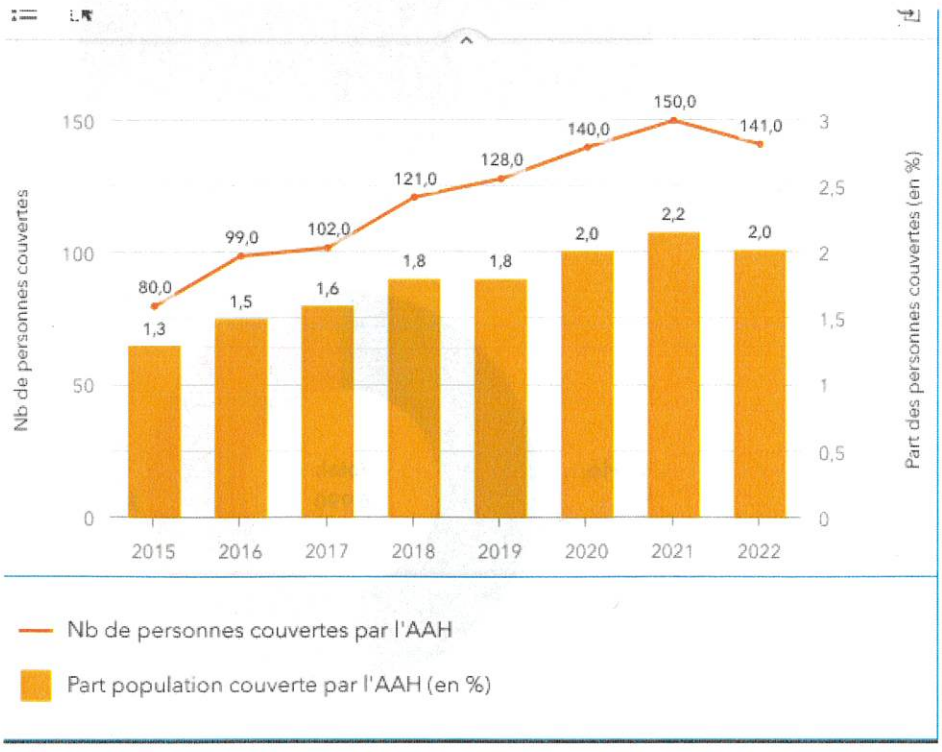

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

2 – Fonctionnement de la CCA

1-1 la loi du 11 février 2005

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », notamment dans son article 46, impose aux communes de plus de 5000 habitants la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), composée de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville . Elle définit également ses missions :

- L' établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- L'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.
- La CCA établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

1-2 Délibérations du Conseil Municipal

- Délibération initiale du 16/06/2010 : portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.).

- Délibération du 20/11/2020 : décidant le renouvellement des membres de la commission communale pour l'accessibilité et fixant sa compositiion (arrêté du 27/11/2020 n°2020/203 abrogé par arrêté du 27/08/2021 n°2021/156).

- Un arrêté municipal du 27/11/2020 vient confirmer la nomination des membres de la CCA, modifié par l'arrêté municipal du 27/08/2021.

- Nomination par arrêté du 02/11/2020 de Mme Cynthia Aymerich comme conseillère déléguée à l'accessibilité et au handicap.

- Arrêté du 25/01/2024 portant nomination de Mr Marc-Olivier Ben saci en remplacement de Mr Guy Desbonnet.

	Nom des structures	Membres
Président de la CCA	Maire d'Escalquens	Mr Jean-Luc TRONCO
Elus de la commune	Mairie d'Escalquens	Mme AYMERICH (Conseillère déléguée à l'accessibilité), Mr BEN SACI Djemel, Mme ROUX , Mr GARCIA,Mme MC COOK, Mr BEN SACI Marc-Olivier en remplacement de Mr DESBONNET Guy (au 25/01/2024).
Technicien de la	Mairie	Mr AGAR

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

commune	d'Escalquens/Services techniques	
Représentant CCAS	CCAS Escalquens	Mme LEMARECHAL
Association représentant les personnes âgées	Club de l'Amitié	Mme LAUNAY
Représentant des acteurs économiques	Ostéopathe	Mme BERANGER
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap	Délégation AFM 31	Mme HACHIN Isabelle
Représentant d'associations d'usagers	Les Restaurants du Coeur	Mr BERTRAND Roger
Représentants de personnes de la société civile	Personnes en situation de handicap	Mme MILLOT Corinne Mme PIETRZAK Sylvie
	Membre de l'Ecole des Chiens guides d'aveugles du Grand Sud-Ouest	Mr GIL Alain

1-3 L'organisation des réunions

La commission s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2025 selon les thèmes à aborder et la fréquence suivante :

	Date de la séance	Thèmes/Ordre du jour
1	30/01/25	Bilan soirée concert du 16/11/2024 et réflexion sur la prochaine manifestation, prévision des travaux d'accessibilité pour 2025, questions diverses.
2	02/10/25	Projet d'action de sensibilisation aux handicaps, questions diverses.
3	04/12/25	Réunion annulée.

⇨Présentation du rapport annuel 2024 en réunion du Conseil municipal : le 25/09/2025 par Cynthia Aymerich.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Les comptes-rendus des réunions de la CCA sont joints en annexe de ce rapport.

3 – Voirie et espaces publics

Nombre et positionnement des places de stationnement Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Des places de stationnement sont réservées aux personnes en situation de handicap titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion mention « stationnement ».
Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur ces emplacements réservés est considéré comme très gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour des contraventions de la quatrième classe. Si le propriétaire refuse de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Localisation des places	Nombre
Parking devant le gymnase	1
Place du Commerce	1
Parking centre commercial la Bruyère	1
Parking Ecole du Petit Bois	1
Parking de la Gare	1
Parking de la mairie Place François Mitterrand (derrière bâtiment service urbanisme, face à l'entrée école Les Lavandes)	3
Parking Espace du Berjean	2
Parking avenue de la mairie devant pharmacie	1
Parking 1 av de la mairie, CIP, devant la Poste	1
Parking 1 av de la mairie, CIP, derrière la Poste	1
Parking av Borde Haute face à la maison de retraite	1
Parking place de la Cousquille	3
Parking église	1
Parking cimetière La Bruyère	1
Parking résidence En Poutet	1
Parking Place du Souvenir	1
Parking dépose minute collège Escalquens	2
Parking public collège Escalquens	3
Parking Résidences 35 et 37, chemin En Poutet	4
Parking terrain de tennis	1

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Parking 4 avenue des Troubadours	1
Parking gymnase Alice Milliat	1
Parking côté vestiaire foot	1
Parking rue des Tourterelles	2
Parking école Les Lavandes	1
Parking rue des Goélands	1

(Arrêté municipal du 29/05/2024, à jour au 31/12/2025)

Sur l'année 2025, 1 verbalisation a été effectuée pour un véhicule stationné sur une place PMR *(données Police municipale d'Escalquens).*

Voie publique et haies

En 2025, il est à noter : 18 interventions de la Police municipale auprès de propriétaires privés dont 2 relevaient de la circulation piétons.

Places avec recharge électrique

Deux places accessibles sont à disposition du public devant le bâtiment abritant le club de foot d'Escalquens.

Travail avec la commission « Chemins piétonniers » du Conseil des Sages d'Escalquens

Ouvert aux 55 ans et plus, le Conseil des Sages est constitué de 15 à 23 membres pour une durée de 3 ans renouvelables. La parité est recherchée. Un bureau est désigné : un président, un vice-président et un secrétaire. Organisé en commissions thématiques sur des questions liées aux seniors et au lien intergénérationnel, il se réunit au moins 3 fois par an en séance plénière et conduit des travaux en commissions. Il est doté d'un règlement intérieur rédigé par ses membres.

Rencontre avec des élus de la commune (Mmes Roques, Roux, Aymerich, Mr Ben saci Marc-Olivier) et le CDS concernant les chemins piétonniers *:* présentation de l'action cartographie en cours.
Le Conseil des Sages a commencé à utiliser le système de cartographie « OpenStreetMap » qui présente les avantages suivants : système évolutif permettant des mises à jour en continu à partir des versions précédentes, grande souplesse de présentation en ligne grâce au système de calques et de symboles cliquables.
Ce système devrait présenter une grande utilité au niveau de la commune, en particulier pour identifier les cheminements piétonniers et notamment ceux pouvant être empruntés par les PMR. Ce travail est déjà commencé, par collaboration entre la commission accessibilité/handicap et le CdS. On peut ainsi visualiser les zones bien accessibles et celles à aménager. La diffusion auprès de la population pourrait se faire rapidement via le site internet de la commune, ou la transmission de lien permettant l'affichage interactif sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

4 – Cadre bâti – Les Etablissements Recevant du Public (ERP)

4-1 Tableau récapitulatif des ERP communaux

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. »

Article R*143-2 du code de la construction et de l'habitation

Tout ERP, pour être accessible, doit s'adapter aux besoins des quatre familles de handicap en répondant aux prescriptions d'accessibilité du code de la construction et de l'habitation :

- le handicap moteur ;
- les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel ;
- les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Nom du site et Usage	Adresse du site	Catégorie ERP	Type ERP	Année de construction du bâtiment	Nombre de m² S.H.O.B.	nom et qualité de l'exploitant	effectif admissible
Ecole le Petit bois	Chemin des Ecoles	Enseignement + Crèche	R-N 3e	1991	4 308,00	Mairie	< 700
Ecole les Romarins	Place de l'Enclos chemin des Ecoles	Enseignement + Crèche	R-N 4e	1996	1 186,80	Mairie	< 300
Ecole les Lavandes	Avenue de la Mairie	Enseignement + Crèche	R-N 4e	1983	1 068,00	Mairie	< 300
Halte garderie	Place de l'Enclos	Enseignement + Crèche	R-5e		190,56	SICOVAL	< 49
Espace du Berjean / médiathèque	Chemin des Ecoles	Culture / Sport / Loisirs	X-3e	2001	1 975,00	Mairie	300 < 700
Gymnase	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-X 3e	1981	1 218,50	Mairie	< 700
Salle des Fêtes	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-X 3e	1980	338,30	Mairie	
Club house tennis	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	X-5e	1986	67,51	Mairie	< 19
Vestiaire foot	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	X-5e	1987	192,85	Mairie	< 49
MJC	Place de l'Enclos	Culture / Sport / Loisirs	L-S 5e	1984	707,97	Mairie	< 200
Local jeunes	Chemin des Ecoles	Culture / Sport / Loisirs	5e		88,00	SICOVAL	< 49
Maison des associations, l'Oustal, Maison de la Solidarité	Avenue de la Mairie	Culture / Sport / Loisirs	L, W - 3e	1974	1 518,00	Mairie	< 19 / salle 60 m² < 100 / salle 120 m²
Centre médico social	CIP avenue de la Mairie	Médico social	W-L 5e		69,00	Mairie	< 19
Services Techniques (bureaux)	Avenue de la Mairie	Services publics	W-5e		280,00	Mairie	< 49
Mairie	Avenue de la Mairie	Services publics	L-W 5e		940,95	Mairie	< 200
Ancienne Mairie	Avenue de la Mairie	Services publics	W-5e		386,00	Mairie	< 19
La Poste	CIP avenue de Borde Haute	Services publics	W-5e		176,00	La Poste	< 19
Eglise	chemin des écoles	lieux de culte	V-5e	14e	1 230,00	Mairie	< 300
presbytère	chemin des écoles	lieux de culte	V-5e	19e	242,00	Mairie	< 19
Préfabriqué resto du coeur	avenue de la mairie		L- 5e		107,00	ASSOCIATION	< 49

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

4-2 Les travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Progammée (Ad'AP)

En 2025, les travaux réalisés :

- Achat et pose des boucles magnétiques : Mairie, CCAS, Service Technique, Médiathèque

- Peinture des contre marches sur l'escalier du jardin de l'Oustal

- Passage piéton pour aller à la médiathèque

- Pose de lumières spécifiques sur les passages piétons (environ 13)

- Retraçage des passages piétons

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

5 – Etat de l'accessibilité des transports

- Les transports publics

✓Le TAD (Transport à la demande)

La ligne 204 relie Escalquens à la gare SNCF de Labège Innopole.
Le Transport à la demande est un dispositif de transport public souple et pratique pour la desserte de secteurs peu denses. Il fonctionne sur réservation, 2 heures au moins avant votre déplacement.

Comment réserver un TAD ?

- Soit par Internet via le calculateur d'itinéraire sur Tisséo.
  Pour une première réservation le voyageur effectue une demande de login et de mot de passe (adressés sous 48h maximum) directement sur le site Internet, rubrique "contactez-nous".
  Une fois le mail de confirmation de création de compte reçu, il est possible de réserver directement grâce au calculateur d'itinéraire de Tisseo.

- Soit par téléphone au minimum 2h avant le départ au : 05 34 35 05 05
  Le service de réservation téléphonique est ouvert de 06h30 à 22h30 tous les jours.
  Il est possible de réserver son transport jusqu'à 2h avant le départ.
  En cas d'annulation il convient de prévenir la centrale ou cliquer sur le lien d'annulation de l'e-mail de confirmation reçu, au moins 2 heures à l'avance.

✓Le Mobibus, le service porte à porte

Ce service assure une prestation de transport avec accompagnement du conducteur.

La prise en charge de l'usager se fait de la porte du lieu de départ jusqu'à la porte du lieu de destination. Une aide à la personne en situation de handicap sera apportée, si besoin, par le conducteur accompagnateur, à la demande de la personne transportée, entre le véhicule de transport et le lieu de prise en charge et/ou la destination.

✓Les cars Arc-en-Ciel

La ligne 86 relie Toulouse à Villefranche-de-Lauragais en passant par Escalquens.

✓Le train

Le TER la gare d'Escalquens est située sur la ligne Toulouse-Carcassonne.

✓Le métro

Il est nécessaire de se rendre à la station de métro de Ramonville avec le bus 79 ou celle de Balma Gramont avec le bus 83.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

- Les transports scolaires (annexe)

Circuits de bus scolaires passant par Escalquens :

Circuit Ecoles d'ESCALQUENS (S4381) S4381 Ecole Escalquens circuit nord
Circuit Ecoles d'ESCALQUENS (S4380) S4380 Ecole Escalquens circuit sud

Circuit Collège ESCALQUENS (S4211) S4211 Collège Escalquens de Pechabou 1
Circuit Collège ESCALQUENS (S4212) S4212 Collège Escalquens de Escalquens 1
Circuit Collège ESCALQUENS (S4213) S4213 Collège Escalquens de Deyme
Circuit Collège ESCALQUENS (S4214) S4214 Collège Escalquens de Pechabou 2
Circuit Collège ESCALQUENS (S4215) S4215 Collège Escalquens de Escalquens 2
Circuit Collège ESCALQUENS (S4216) S4216 Collège Escalquens de Pompertuzat 1
Circuit Collège ESCALQUENS (S4217) S4217 Collège Escalquens de Pompertuzat 2

Circuit Collège J. PREVERT (S4192) S4192 Collège J Prévert St Orens de Labastide Fourq Odars Escalq
Circuit Collège J. PREVERT (S4189) S4189 Collège J Prévert St Orens de Montlaur et Escalquens
Circuit Collège J. PREVERT (S4186) S4186 Collège J Prévert St Orens de Escalquens
Circuit Collège J. PREVERT (S4170) S4170 Collège J Prévert St Orens de Labastide Fourq Escalq

Circuit Collège R. CASSIN (S4164) S4164 Collège R Cassin St Orens de Labastide Fourq Odars Escalq

Circuit SEGPA Balma (S4104) S4104 Collège SEGPA à Balma de Escalquens

Circuit Lycée P.P. RIQUET (S4018) S4018 Lycée PP Riquet St Orens de Corronsac
Circuit Lycée P.P.RIQUET (S4016) S4016 Lycée PP Riquet St Orens de Villefranche

✓Un partenariat avec le Conseil des Sages

Monsieur Tronco, Maire d'Escalquens, a mandaté fin 2024 le Conseil des Sages et le CCAS pour travailler sur les questions de mobilité des seniors. En effet, lors d'un recueil de besoins pour la mise en place de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et par l'intermédiaire d'un questionnaire à destination des seniors, la question de la mobilité a été fréquemment soulevée.
- Un objectif principal visé : Lutter contre l'isolement des seniors et la perte d'autonomie en favorisant la mobilité et le maintien du lien social.
- Des actions mises en œuvre : Etude de diverses possibilités de transport : bénévoles, prestataires, passation d'un marché pour répondre aux besoins,... et recensement de l'offre de services en matière de mobilité sous la forme d'un support de communication avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite.
Des contacts ont été pris avec l'association « Les Volants solidaires » de Belberaud afin d'envisager un partenariat.
En 2025, le partenariat a été formalisé et des conducteurs bénévoles escalquinois ont rejoint les Volants Solidaires.
Pour rappel, Objectif de l'association: Créer du lien social
Organisation: Mise en relation des personnes sans véhicule avec des bénévoles qui possèdent un véhicule.
Des chauffeurs bénévoles, selon leur disponibilité, se proposent de transporter des personnes (horaires entre 9h et 18h du lundi au dimanche, jours fériés compris). Les bénéficiaires (passagers)

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

les appellent directement pour organiser leur déplacement.

Profiter du service :

Pour se faire transporter, il faut adhérer à l'association et payer son trajet en direct au chauffeur.

Devenir chauffeur :

Pour rejoindre l'association et devenir chauffeur bénévole, il suffit de vouloir donner un peu de son temps et adhérer aux Volants Solidaires.

⇨Fin 2025 : 13 bénéficiaires et 4 chauffeurs.

En parallèle, un support de communication a vu le jour sur « les services de mobilité proposés sur Escalquens », pour toute personne en recherche d'informations sur les possibilités de mobilités existantes sur le secteur avec focus sur les personnes à mobilité réduite.

6 – Des actions en faveur de l'inclusion

✓ ***Rencontre avec le Pôle Ressources Handicap de la Caisse d'Allocations Familiales : le 15/04/2025***

Le Pôle Ressources Handicap 31 est un dispositif mis en œuvre par Cocagne-Acepp 31 et l'UFCV, piloté par la CAF de la Haute-Garonne et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Il s'agit d'un guichet unique pour les familles ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, afin de :

- les informer sur leurs droits, les dispositifs et aides mobilisables,
- les orienter vers les dispositifs existants,
- les accompagner vers les solutions d'accueil et, selon les situations, coordonner le parcours de l'enfant : crèches, assistantes maternelles, LAEP, centres de loisirs, séjours de vacances, vacances familiales, loisirs individuels (sportifs, culturels, artistiques), lieux de soutien de la parentalité, solutions de répit parental ou familial.

C'est un guichet :

- Unique pour être informé et accompagné dans la recherche d'une solution d'accueil.
- Gratuit et inconditionnel, il garantit écoute, confidentialité et neutralité.
- Son accompagnement est individualisé et assuré par un professionnel, sur rendez-vous, sur tous les territoires du département.

Dans le cadre de ses missions, le PRH 31 propose aux familles, en fonction de leurs besoins, des rendez-vous au plus près de leur lieu de vie, notamment quand c'est possible au sein de structures municipales ou CCAS.

Après avoir rencontré la coordinatrice du PRH 31 et souhaitant accompagner au mieux les familles d'enfants en situation de handicap, le CCAS d'Escalquens a proposé la mise à disposition d'une salle ou d'un bureau pour des accueils de familles escalquinoises si besoin.

La convention mettant en œuvre ce partenariat a pu être ainsi signée lors du Conseil d'administration du CCAS en date du 28/08/2025.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

✓ ***Sensibilisation sur le handicap : le 29/11/2025.***

« Pour que ça change, on échange ! » : Théâtre forum, animations, chant et informations autour du handicap de 10h à 13h, salle de l'Oustal à Escalquens.

L'assocation des Chiens Guides, APF France Handicap et Isabelle Blanco ont animé cette matinée autour du handicap :
- Prestation de Théâtre forum : caricaturales et provocantes, de courtes saynètes reprennent des situations de la vie quotidienne ; celles-ci sont jouées par des comédiens en situation de handicap en majorité et dénoncent des situations de discrimination. Le public est invité à réagir, exprimer son avis et devenir à son tour acteur de la saynète.
- Exposition photos : « Je ne me résume pas à mon handicap » ; une série de portraits émouvants et vivants, outil original de sensibilisation pour briser les préjugés.
- Café Handi droits : Jeux de plateaux « Les jeux des lois » sur le handicap en général et des informations sur les aides financières.
- Jeux sous bandeau avec l'association des Chiens Guides.
- Animation musicale avec la chanteuse Isabelle Blanco accompagné d'un orgue de barbarie.
- Fin de la matinée autour d'une collation.

7 – La commission communale pour l'accessibilité et ses partenaires

⇨ **Le Centre communal d'action sociale d'Escalquens** initie les actions générales de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. En support de la Commission communale d'accessibilité, il permet, grâce à sa connaissance du tissu local et des partenaires, une articulation entre les actions préconisées par la CCA et les sollicitations des usagers.

⇨ **Informations sur le respect par la ville de l'obligation d'emploi des agents en situation de handicap.**

L'article L5212-2 du Code du travail, pose l'obligation, à tout employeur public de plus de 20 agents, d'employer des personnes en situation de handicap à hauteur de 6% de l'effectif total de ses agents ; la conséquence du non respect de cette obligation est le versement d'une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP, art. L351-7 à L351-15), comparable à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) qui existe dans le secteur privé.

Sont notamment considérées comme travailleurs handicapés (code du travail, article L5212-13), les personnes reconnues travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.

Compte tenu de ses effectifs, l'obligation d'emploi de la ville d'Escalquens représente 9 % d'agents déclarés avec une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) (déclaration 2024 sur les chiffres de 2023).

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

⇨ Utilisation par la ville d'entreprises de travail adapté

Le service des ressources humaines utilise les services de l'association Le Tremplin pour les besoins en remplacement de personnel, notamment aux écoles.

le Tremplin est une Association loi 1901, conventionné par l'État (DDETS), certifié CEDRE ISO 9001 et membre de la Fédération Coorace.
Depuis 30 ans, le Tremplin est implanté sur le territoire de la Haute Garonne et possède une connaissance accrue du tissu économique local.
le Tremplin adhère aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en conciliant activité économique et utilité sociale au service de notre territoire et de ses habitants.

⇨ Informations sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et intégration au sein des ALAE (Accueil de loisir associé à l'école).

Sur le temps scolaire

Ecole maternelle :
- 5 élèves avec 1 AESH (Accompagnant des éléves en situation de handicap).

Sur le temps périscolaire

Depuis plusieurs années, le personnel est formé au sein du réseau LE&C (Loisirs, éducation et citoyenneté grand sud) :

- les 2 directrices ALAE (maternelle et élémentaire) ont suivi une formation inclusion de 5 jours et les directrices adjointes l'ont fait en 2024.

- La gestion des émotions : mise en place de rituels avec la mascotte, d'une maison à émotions en salle ALAE et d'une boite à émotions remplie d'objets.

- Une communication plus étroite a été instaurée avec les ATSEM et les enseignantes lors du relais quotidien.

⇨ L'accessibilité en intercommunalité

Composition de la Commission Intercommunale de l'Accessibilité du Sicoval :
- AgaPei : Présidente Mme Sylviane FONTANA ou son représentant
-Amisplégiques : Présidente Mme Sandrine LARAN ou son représentant
-ANPEA : Présidente Mme Christine ARNAUD ou son représentant
-APF France Handicap : Président Mr Pascal VINCENS ou son représentant
-ASA XIII -Silver XIII : Président Mr Benoit BOISSERIE ou son représentant
-Association Ramonville LSF : Présidente Mme Marie Paule KELLERHALS ou son représentant
-CLCV31 : Président Mr Pierre Marie BORDAGE ou son représentant
-Conseil des sages Escalquens : Président Monsieur Jean Pierre LAUNAY ou son représentant

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

-GIHP Midi Pyrénées : Présidente Mme Catherine COUSERGUE ou son représentant
-Handi-Social : Présidente Mme Odile MAURIN ou son représentant
-Le facteur Humain : Présidents Mr ou Mme Laurent BUREAU ou son représentant
-Tolosa Handisport : Président Mme Emilie FUMERON ou son représentant
-UDAF 31 : Président Mr Bruno SPITZ ou son représentant
-UFC QUE CHOISIR : Président Mr Hélios GARCIA ou son représentant

Dans les EPCI de plus de 5000 habitants, qui exercent en plus la compétence "transports" ou "aménagement du territoire", la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité doit être créée. Les missions de cette commission sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité.

Mr Djemel Ben saci, Adjoint au Maire et membre de la CCA d'Escalquens siège également à la CIA du Sicoval qui se réunit 1 à 2 fois par an.

8 – Axes de réflexion pour 2026

✓Des actions de prévention

→ La commission communale accessibilité souhaite à nouveau proposer pour le mois de Novembre 2026 (mois du handicap), des actions de sensibilisation autour des différentes familles de handicap.

Des idées parmi d'autres ⇨ Inviter le Point Ressources Handicap 31 (PRH 31) avec qui le CCAS a passé une convention en 2025.

⇨ Inviter également l'association APF France Handicap autour d'un « Café handidroits » pour une journée d'échange et d'information autour du handicap :informer sur les droits (santé, aides, logement, emploi, retraite,...), partager les expériences et les besoins, tisser des liens et chercher ensemble des solutions.

✓Des outils de communication

→ **Dispositif Elioz Connect**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations légales définies par :

- L'article 78 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, complétée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

- Le décret n° 2017-875 du 9 mai 2017, qui précise les modalités d'application, notamment l'obligation pour les services publics de rendre leurs accueils téléphoniques accessibles sans surcoût pour les usagers, via une traduction simultanée écrite ou visuelle.

Dans leurs relations avec les services publics, les personnes sourdes et malentendantes doivent bénéficier, à leur demande, d'une traduction simultanée écrite et visuelle de toute information orale.

Les services d'accueil téléphonique doivent être accessibles aux personnes sourdes, malentendantes, sourd-aveugles et aphasiques par :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

› La mise à disposition d'un service de traduction simultanée écrite et visuelle
› Sans surcoût pour les utilisateurs
› A la charge des services publics concernés

Objectif du dispositif Elioz : rendre plus accessible l'accueil physique et téléphonique des personnes sourdes et malentendantes.

Pré-requis techniques :

Matériels et logiciels

› Un ordinateur, une tablette ou un smartphone récent ;
› Micro et haut-parleur ;
› Une webcam haute définition si besoin ;
› Un navigateur web dans une version récente.

Réseau

Connexion haut débit. Si box internet standard, a priori pas de configuration.

Accueil physique

Aménager un espace de confidentialité pour les échanges si besoin.

Financier

› Coût d'inscription au service pris en charge par le Sicoval sur la base d'un accueil physique et un accueil téléphonique.
› Coût de fonctionnement pris en charge par le Sicoval

Ce dispositif équipera début 2026, le site de la Mairie, du CCAS, de la médiathèque, du service technique.



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Glossaire

- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
- ACTP : Allocation Compensatrice "Tierce personne"
- ADPEP : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement
- AEEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
- AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
- AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
- AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale
- ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
- AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CESU : Chèque Emploi Service Universel
- CI : Carte d'Invalidité (voir CMI)
- CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination
- CMI : Carte Mobilité Inclusion
- CMP : Centre Médico-Pédagogique
- CMU : Couverture Maladie Universelle
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPO : Centre de PréOrientation
- CRP : Centre de Reclassement Professionnel
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- EA : Entreprise Adaptée
- EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EPSR : Équipe de Préparation et de Suite de Reclassement
- EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ERSEH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés
- ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
- FDCH : Fond Départementale de Compensation du Handicap
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- IEM : Institut d'Education Motrice
- IES : Institut d'Education Sensorielle
- IME : Institut Médico-Educatif
- IMP : Institut Médico-Pédagogique
- IMPRO : Institut Médico-Professionnel
- ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
- LPC : Langage Parlé Complété
- LSF : Langue des Signes Française
- MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

- MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social
- MLI : Mission Locale d'Insertion
- MPI : Majoration Parent Isolé
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- MTP : Majoration Tierce Personne
- MVA : Majoration Vie Autonome
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur handicapé
- RSA : Revenu de Solidarité Active

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

ANNEXES

Comptes rendus des réunions 2025 de la CCA

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

ville d'
escalquens

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité

Réunion du 30/01/2025

18H

Présents : Cynthia Aymerich, Catherine Lemaréchal, Véronique Roux, Marc-Olivier Ben saci, Jean-Michel Garcia, Alain Gil, Djemel Ben saci.
Excusés : Jean-Luc Tronco, Dominique Mc Cook, Dominique Agar, Marie-Hélène Launay, Chloé Béranger, Mme Hachin, Mr Bertrand, Mme Pietrzak.
Support administratif : Karine Bergère.

1 - Bilan sur la soirée du 16 novembre 2024 et réflexion sur la prochaine manifestation.
Retours des membres :
- La soirée s'est bien passée malgré l'absence de l'agent technique, victime d'un accident dans la journée ; pourrait-on envisager un remplacement pour éviter cet écueil ? Mme Aymerich a soulevé cette difficulté auprès de la mairie.
Si on externalise cette prestation, cela pourrait engendrer un coût important.
La problématique a été soulevée et sera mise à la discussion.
- Prestations de qualité (musiciens, chanteuse et danseuses), bonne osmose dans le spectacle.
- Etait-il judicieux de faire la coupure à l'entracte car certains sont partis ? À réfléchir si renouvellement de l'opération.
- 75 personnes présentes à la sortie, comment mobiliser un peu plus le public malgré les moyens de communication déployés ?
- Pas d'accès handicapé pour accéder à la scène⇨ il existe des scènes mécaniques qui montent et descendent. A la location, il existe des monte charges, ce qui pourrait être aussi une alternative ? Un devis sera demandé dans l'éventualité

Réflexions sur la prochaine manifestation :
Plusieurs pistes à envisager :
- Mr Gil explique le projet « Papotins » ; certains membres du Papotin ont un orchestre et au mois de novembre ils sont prêts de Toulouse. Comment les contacter ? Voir avec Sylvie Pietrzak.
- Mr Ben saci propose aussi une manifestation autour du sport partagé.
- Mr Marc-Olivier Ben saci propose aussi un échange autour du cinéma.
- Mr Garcia : pour ceux qui n'ont pas vu « Un petit truc en plus », peut-être une projection du film suivie d'une conférence.
- Mme Aymerich avait pensé à un défilé de mode.
- Thématiques de cette journée : « Surpasser le handicap », « Le handicap et les nouvelles technologies »

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

- Faire venir un groupe avec un « apéro conférence » ?
- Journée de sensibilisation à la Langue des signes ; on peut contacter les directrices d'école pour rentrer dans l'école.

On partirait sur un budget identique à 2024.
Il faut réfléchir sur les idées de manifestations (envoi par mail) et sur une date afin de réserver au plus tôt les salles.

2 – Point sur les futurs travaux d'accessibilité

- Achat et pose des boucles magnétiques
- Peinture des contre marches sur l'escalier du jardin de l'Oustal
- Passage piéton pour aller à la médiathèque
- Pose de lumières spécifiques sur les passages piéton (environ 13)

Mr Garcia souligne que des points stratégiques ont dû être indentifiés.
Mr Marc-Olivier Ben saci donne quelques exemples : La Caprice, l'église,…

- Retraçage des passages piétons
- Les 3 feux datent de 1975 et celui situé en bas de l'avenue Borde Haute va être changé (voir avec le SDEG)

3 – Questions diverses

✓Bilan annuel en cours de préparation : le document sera transmis aux membres de la CCA avant d'être présenté au conseil municipal du mois de mai 2025.
✓Adresse pour l'accès aux chemins piétonniers : http://u.osmfr.org/m/1032281
✓Prochaine réunion : Mois de mars 2025 (date précise à définir).

La séance est levée à 19h30

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

ville d'
escalquens

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité

Réunion du 02/10/2025

17h30

Présents : Cynthia Aymerich, Catherine Lemaréchal, Véronique Roux, Marc-Olivier Ben saci, Alain Gil, Sylvie Pietrzak.
Excusés : Jean-Luc Tronco, Djemel Ben saci, Dominique Mc Cook, Dominique Agar, Marie-Hélène Launay, Chloé Béranger, Mme Hachin, Roger Bertrand.
Support administratif : Karine Bergère.

1 - Projet d'action de sensibilisation aux handicaps (novembre 2025)
La sensibilisation se déroulera le samedi 29/11 sur la matinée à la salle de l'Oustal.

Cynthia Aymerich évoque les informations qui nous ont été transmises par APF Handicap concernant diverses manifestations ainsi que le devis:

- Prestation café des droits "Jeux des lois (plateaux)" sur le handicap en général - Format : 2H de 10h à 12h
- Prestation café des droits "Les aides financières des PSH" - Format : 2H de 10h à 12h
- Exposition photographies JNR - 3 semaines du 17 novembre au 7 décembre 2025
- Animation - temps d'échange avec quelques adhérents photographiés JNR - Format 2H de 10h à 12h
- Prestation de théâtre forum - Format : 2H de 10h à 12h

Alain Gil propose de réaliser des jeux sous bandeaux dont le matériel est prêté par les Chiens Guides (pour tout public) ; va inviter une ou deux personnes mal voyantes accompagnées d'un chien pour cette matinée.

⇨ Horaires pour le public : 10h/13h
Arrivée des intervenants : 9h

⇨ Prévoir la collation du matin : café, eau, jus de fruit, viennoiseries + 13h : collation avec pizzas, quiches, boissons.

⇨ Prévoir le plan de sécurité

⇨ Prévoir la communication : affiche avec logos mairie, APF Handicap et Chiens Guides.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 031-213101694-20261029-26_CM_DEL_105-DE

Titre de l'affiche : « Pour que ça change, on échange ! Théâtre, Animations, Informations autour du handicap » Retrouvez nous autour d'un café le samedi 29/11 à partir de 10h
Rajouter « entrée libre et gratuite »

2 – Questions diverses

✓Rapport annuel 2024 : A été acté par le conseil municipal de septembre 2025 ; il sera transmis à la Préfecture.

✓Travaux :Depuis 2025 : installation de boucles magnétiques (mairie, CCAS, médiathèque, service technique), plateau traversant avec places PMR devant la médiathèque.

✓Application Intramuros : est-elle accessible pour les personnes en situation de handicap ? Malvoyantes ? La question sera posée au service communication de la mairie.

✓Prochaine réunion : Jeudi 4 décembre 2025 17h30.

La séance est levée à 19h15.